

# REUNION TECHNIQUE ELEVEURS DU PAYS BEAUNOIS

LUNDI 9 MAI 2011 – COMPTE RENDU

## 1- Introduction de la réunion

Emmanuel BONNARDOT rappelle le déroulé de la réunion :

- Présentation rapide du projet pour les éleveurs qui n'ont pas participé aux dernières réunions
- Points sur les personnes rencontrées depuis la dernière réunion : club des restaurateurs, Cyalin (M. Picard), SARL Pugeault
- Point des étudiants sur les enquêtes réalisées
- Désignation du meneur du Comité des éleveurs et définition du calendrier de travail.

*La dernière rencontre du 18 avril a permis de lister un certain nombre de questions de la part des éleveurs auxquelles il faut apporter des réponses.*

## 2- Rappel du contexte de la démarche et du projet envisagé de filière expérimentale :

Certains éleveurs n'avaient pu se libérer aux réunions précédentes et ont été enquêtés dans le cadre du travail des stagiaires d'Agrosup Dijon.

Emmanuel BONNARDOT, vice-président du Comité LEADER du Pays Beaunois, rappelle donc l'historique et le contexte de la démarche sur la valorisation des productions agricoles locales initiée dans le cadre du programme européen LEADER. Des lignes budgétaires sont mobilisables dans le cadre de ce programme pour ces actions de valorisation des productions locales. Pour constituer une base de réflexion, un état des lieux du fonctionnement de débouchés alimentaires locaux a été effectué (restauration collective, hôteliers/restaurateurs, artisans, commerçants...).

Lors du dernier comité de pilotage (le 28/02/2011) où les résultats de l'état des lieux ont été présentés, l'opportunité de travailler sur la définition d'une filière locale en viande bovine est apparue forte. Opportunité renforcée par l'engagement de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, représentée par M. Gérard ROY et M. Christian POULLEAU, qui souhaite particulièrement intervenir sur cette filière.

Le Pays Beaunois et l'Agglomération Beaune Côte et Sud n'agissent qu'en tant qu'animateurs. La mise en œuvre et la définition des engagements et exigences des éleveurs doit rester de l'initiative des éleveurs. D'où l'intérêt de se réunir et de définir collectivement les exigences.

Gérard ROY, délégué communautaire à l'Agglo de Beaune rappelle l'intérêt de la démarche « PROXIMITE ». Il s'agit de faciliter les échanges et partenariats entre les différents maillons de la filière viande locale. M. ROY insiste que l'objectif n'est pas de déstructurer la filière existante mais bien d'identifier la viande bovine locale dans les réseaux de distribution locaux.

Les trois collèges : comité des éleveurs, les transformateurs et les distributeurs locaux seraient reliés grâce à une convention dans laquelle chaque partie indiquera son engagement et exigences (petits volumes 100 bêtes avec 20 éleveurs), sur une durée déterminée de trois ans et des prix).

3 débouchés pourraient être envisagés pour introduire la viande bovine locale :

- Grande et Moyenne Surface (GMS)
- La restauration collective
- La restauration traditionnelle.

L'objectif est de pouvoir proposer un pré-conventionnement de partenariat entre les différents maillons fin juin (convention qui ne sera pour le moment pas contractuelle mais qui permettra de fédérer concrètement les différents acteurs autour du projet).

L'intérêt du projet repose sur les mesures de communication qui l'accompagneront et les croisements entre les différents distributeurs (exemple de la fiche recette faite par un restaurateur du Pays Beaunois dans l'emballage du produit).

Amélie VAUFREY, rappelle les différentes remarques qui ont été formulées lors de la dernière réunion et la nécessité que le comité d'éleveurs s'organise pour résoudre concrètement ces questions. Base nécessaire à la définition d'une convention avec les autres acteurs de la filière.

Les objectifs de la réunion de ce soir sont donc de définir :

- L'organisation du comité des éleveurs et le meneur qui assurera l'animation des réunions et la définition des critères qui seront indiqués
- Le calendrier de travail.

Le travail effectué par Agrosup servira de base à la définition de ces critères.

### **3- Point sur les enquêtes réalisées par Agrosup Dijon :**

Les 11 stagiaires de l'école ont réalisé au total 30 entretiens sur les cantons de Nolay, Bligny, Saint Jean de Losne et Nuits Saint Georges. Ils sont en ce moment entrain d'analyser les différents questionnaires. Quelques grandes tendances peuvent être cependant dégagées :

- Question du prix : l'engagement des éleveurs au projet est conditionné sur la plus-value que celui-ci doit apporter. Plus-value qui doit être au minimum de 0,5 €/kg.
- Calendrier de production plutôt favorable à un approvisionnement tout au long de l'année, notamment sur les génisses et vache de réforme
- Crainte général des éleveurs sur le débouché envisagé de la grande et moyenne surface. Ils trouvent un réel intérêt à la démarche sur la restauration collective hors foyer qui permettrait en plus de sensibiliser les jeunes aux produits de qualité et de proximité.

De façon globale, l'ensemble des éleveurs interrogés sont intéressés par le projet.

**La date de leur restitution est finalement caler le mardi 31 mai à 20h à la salle plénière de l'agglomération Beaune Côte et Sud.**

### **4- Définition d'un meneur et représentant du Comité des éleveurs :**

Christian POULLEAU rappelle les missions du Comité des éleveurs qui sont de définir :

- Les bêtes pouvant être valorisées dans le projet
- La logistique : choix des bêtes, acheminement à l'abattoir et aux distributeurs
- Le prix qui serait déterminant pour l'éleveur pour s'engager dans la démarche
- Et de façon globale l'ensemble des critères qui seront définis dans le projet de convention.

L'objectif n'est pas de définir un cahier des charges contraignant au risque de ne pas pouvoir le respecter mais définir les bases et conditions indispensables à l'engagement des éleveurs au projet et réfléchir à l'organisation du côté de la production pour assurer l'approvisionnement de la filière.

Christian POULLEAU, Jean-Jacques TERRAND, Laurence HENRIOT, Cédric BAZIN et Patrice GAGNEPAIN sont d'accord pour constituer le groupe meneur du comité des éleveurs. Le représentant du groupe sera défini dans ce groupe sachant que tous n'ont pas forcément beaucoup de temps disponible.

### **5- Echanges**

La question est posée de l'articulation de la démarche avec la filière traditionnelle. Ne va-t-il pas avoir une concurrence avec les groupements ?

Les contacts pris ont été fait d'abord avec les distributeurs ce qui a permis de voir avec quels transformateurs ou fournisseurs ils travaillent actuellement et ainsi les intégrer dans la convention.

Exemple : la Sogeres qui approvisionne la restauration péri-scolaire de l'agglomération de Beaune et la communauté de Communes de Nuits St Georges est d'accord pour valoriser dans ses plateaux la viande issue du local. Ils travaillent actuellement avec Clavières qui souhaite ainsi être intégré au projet.

Un travail avec les groupements est difficile à envisager dans le cadre du projet car le nombre d'intermédiaires serait trop important pour réussir à avoir une plus-value du côté des éleveurs.

Emmanuel BONNARDOT précise que des réflexions avaient été engagées dans ce sens avec les groupements pour assurer une meilleure plus-value. Mais cela n'a jamais abouti.

De façon globale, les partenariats seraient plus privilégiés avec les grossistes et/ou chevillards locaux comme Clavières qui ont les moyens d'assurer l'équilibre carcasse.

C'est d'ailleurs dans le cadre de la restauration collective que les élus ont un véritable rôle à jouer en adaptant leurs cahiers des charges et en imposant un approvisionnement en local. Gérard ROY précise que le soutien de l'agglomération de Beaune est réel sur le projet.

La cuisine centrale de Lons-le-Saunier montre son engagement politique dans l'approvisionnement en local. Le choix de la cuisine a été de traiter directement avec les producteurs locaux, et ainsi être hors du cadre des marchés publics.

Sur leur cahier des charges pour l'approvisionnement en viande, un critère exige que le directeur de la cuisine choisisse les bêtes sur pieds. Les seuls pouvant répondre à ce critère sont les producteurs locaux. Afin de valoriser la bête entière, Lons-le-Saunier a investi dans du matériel permettant des cuissons lentes et ainsi cuisiner l'ensemble des morceaux, les avant comme les arrière. Cette réflexion initiée en 2005 permet de valoriser 250 bêtes en moyenne (vache de réforme Montbéliarde) de 49 éleveurs locaux (plus-value moyenne de 1€/kg). Les éleveurs assurent eux-mêmes le choix et le cheminement de la bête à l'abattoir.

La cuisine de Lons-Le-Saunier a un contrat avec un prestataire extérieur pour la découpe de la viande.

Ils travaillent ainsi sur les légumes et produits laitiers depuis 2001. Au fur et à mesure du temps, les producteurs se sont organisés et sont en mesure de répondre aux appels d'offre des restaurations collectives locales.

Plusieurs initiatives de ce type pourraient être intéressantes pour le projet à l'échelle du Pays Beaunois. Il est ainsi envisagé d'organiser une journée de visites de ces initiatives afin de voir les investissements qui ont été faits.

Lors des précédentes réunions, la mise en place d'un atelier de découpe a été envisagée. Cet investissement lourd nécessite de traiter un volume important de viande pour assurer sa rentabilité. Emmanuel BONNARDOT précise que ce projet arrivera dans un second temps, lorsque le projet prendra plus d'ampleur.

Une dernière remarque est formulée sur les choix des éleveurs qui pourraient intégrer le projet. Les éleveurs faisant déjà partie du Comité sont de fait intégrés au projet. Christian POULLEAU rappelle que définir à terme les critères d'intégration d'autres éleveurs sera justement l'une des missions du comité des éleveurs.

## **6- Définition du calendrier de travail**

- Lundi 16 mai à 19h30 : réunion du groupe réduit des éleveurs (avec C. Poulleau, JJ. Terrand, C. Bazin, F. Henriot et P. Gagnepain) afin de définir le représentant et travailler sur une proposition de contenu de la convention
- Mardi 31 mai à 20h : restitution du travail des stagiaires d'Agrosup
- Lundi 6 juin à 19h30 : Comité des éleveurs pour validation du contenu de la convention.

Ces trois réunions auront lieu à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.